

AFFAIRE No 8 - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - FONDS SCOLAIRE DEPARTEMENTAL 1985

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général de la Réunion m'a notifié le 6 mai 1985 un arrêté portant attribution pour l'année 1985 d'une subvention de 1 019 358,99 Francs.

Cette subvention a pour objet la construction, la réparation et l'entretien des locaux scolaires municipaux, et son inscription sera faite sur le chapitre budgétaire réservé en la matière.

A cet effet, une liste de travaux a été retenue (confère en annexe).

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver la liste des travaux à effectuer et en cours de réalisation ;
- de m'autoriser à demander, après mandatement des dépenses, le déblocage du solde de la subvention comme le prévoit l'arrêté no 2566 DAGF/4 du 6 mai 1985.

Je mets la question aux voix.

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture des avis des Commissions.

Les Commissions E.C.T.L. et des Travaux Publics émettent un avis favorable.

Commission des Finances : Favorable. Elle précise que le programme des travaux porte sur une somme totale de 4,5 millions de Francs.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT, 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

Constructions scolaires
Fonds scolaire départemental 1985LISTE DES TRAVAUX

. <u>Ecole Damase Legros A - B et Maternelle</u>		
- Ravalement		715 000,00 Francs
. <u>Ecole Ruisseau des Noirs</u>		
- Ravalement		75 000,00 Francs
. <u>Ecole Bory Saint-Vincent</u>		
- Ravalement		165 000,00 Francs
. <u>Ecole Canal du Brûlé</u>		
- Ravalement et réfection sanitaire		250 000,00 Francs
		<hr/>
		1 205 000,00 Francs